

Patrimoine et action culturelle

À l'appui des politiques de connaissance, de protection et de restauration du patrimoine et en complémentarité avec elles, la DRAC soutient et accompagne les dynamiques d'appropriation et de valorisation de ce patrimoine – architectural, urbain, paysager et immatériel – quand elles sont identifiées comme des leviers dans les stratégies de développement culturel portées par les territoires.

Ses principaux axes d'intervention sont :

- les dispositifs labellisés qui comportent un objectif affirmé de développement des publics (Villes et Pays d'art et d'histoire, Centres culturels de rencontre, Maisons des illustres, Patrimoine mondial, C'est mon patrimoine !);
- les conventionnements dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (CLEA, MIAA, Qu(art)ier);
- l'expertise, le conseil et l'appui aux collectivités et aux porteurs de projets;
- l'animation de réseaux de professionnels (archivistes, animateurs de l'architecture et du patrimoine...);
- la formation (Licences de Guides conférenciers, PREAC Mémoires du Travail...)